

**Examen professionnalisé réservé pour l'accès au corps des secrétaires
administratifs des ministères économiques et financiers
Session 2015**

Rapport du Jury

En 2015, était organisé pour la troisième année consécutive l'examen professionnalisé réservé pour l'accès au corps des secrétaires administratifs prévu dans le cadre de la loi du 12 mars 2012 dite « loi Sauvadet ».

1- Principales données

- 4 candidats inscrits (1 femme et 3 hommes) issus de l'administration centrale, des établissements publics administratifs ou travaillant dans une autre structure.
- 4 postes offerts ;
- 1 candidat absent ;
- 2 admis (2 hommes).

2- Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

Le jury a noté un effort dans la rédaction des dossiers de RAEP : ils sont très lisibles, détaillés tout en restant clairs et précis. La chronologie des postes occupés et la cohérence des dates ont bien été respectées.

Le dossier de RAEP demeure un élément fondamental même s'il n'est pas noté par le jury. C'est une aide pour le jury lors de l'audition du candidat.

3- L'épreuve orale d'admission

L'épreuve d'une durée de 30 minutes se décompose en deux parties :

- un exposé de 10 minutes au cours duquel le candidat présente son parcours professionnel ;
- un entretien de 20 minutes destiné à apprécier la personnalité du candidat, sa motivation, ses capacités à exercer les fonctions dans le corps des secrétaires administratifs et les compétences acquises lors de son parcours.

Les candidats ont été évalués à partir d'une grille d'analyse identique à celles des années précédentes permettant d'évaluer la présentation du parcours, les compétences et aptitudes professionnelles, la motivation et la personnalité du candidat. Chaque critère est affecté d'un coefficient de pondération.

L'épreuve s'est déroulée dans de bonnes conditions. Les candidats avaient préparé avec sérieux cette épreuve difficile.

L'exposé était bien structuré, clair, argumenté, expliquant la motivation. La durée de l'exposé des fonctions a bien été respectée. La présentation et l'expression orale sont bien maîtrisées. Le jury conseille de développer la mise en perspective du parcours par rapport aux perspectives de métier possible dans le corps des secrétaires administratifs.

Les candidats ont su mettre en valeur leurs compétences acquises. Ils connaissent leur environnement professionnel.

Le jury a débuté l'entretien par des questions sur l'exposé puis a élargi l'entretien sur des questions liées à l'environnement professionnel et administratif. Une bonne connaissance du service d'affectation, de son fonctionnement et surtout de son rôle au sein des ministères économiques et financiers est indispensable pour présenter cet examen. Les candidats doivent aussi connaître l'organisation des ministères économiques et financiers et le rôle des principales directions, surtout si l'agent exerce ses fonctions en administration centrale. Enfin, les candidats doivent aussi connaître les grands principes régissant la fonction publique.

Nous conseillons aux candidats non admis de s'exercer régulièrement à l'épreuve orale : lecture des fascicules, participation régulière à des jurys fictifs, développer les mises en situation...

L'IGPDE propose des formations relatives au développement personnel qui sont, sûrement, un bon complément à la formation à cet examen.

Les deux candidats admis ont obtenu des notes bien supérieures à la moyenne. Ils ont su mettre en avant leurs compétences acquises tout au long de leur parcours, démontrer leur savoir-faire par des exemples précis et surtout leur savoir-être, leur motivation et leur sens du service public.

Les membres du jury remercient l'équipe du bureau DRH2D en charge des concours et examens pour leur sens de l'organisation, de l'accueil et leur disponibilité.

La présidente du jury

Véronique CARNOLI